

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 mars 2009  
(convocation du 2 mars 2009)

Aujourd'hui Vendredi Treize Mars Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUCHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BRON Jean-Charles à M. DUCHENE Michel  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
M. GELLE Thierry à M. DUART Patrick  
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 25  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à cpter de 11 h 30  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul  
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. BREZILLON Anne  
M. DELAUX Stéphan à M. BRUGERE Nicolas à cpter de 10 h 50  
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. LAURENT Wanda  
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT J. Jacques jusqu'à 10h 10  
M. HURMIC Pierre à M. NOEL Marie-Claude jusqu'à 11 h 30  
M. MERCIER Michel à M. MOULINIER Maxime à cpter de 11 h 45  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. PALAU Jean-Charles à M. DAVID Jean-Louis  
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. PIAZZA Arielle  
M. PEREZ Jean-Michel à M. RESPAUD Jacques  
M. QUERON Robert à Mme. CHAVIGNER Michèle  
M. RAYNAUD Jacques à M. PAILLART Vincent

. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique  
M. SENE Malick à Mme. FAORO Michèle  
M. TOUZEAU Jean à Mme FOURCADE Paulette jusqu'à 10 h 30

#### **EXCUSEE :**

Mme HAYE Isabelle

**LA SEANCE EST OUVERTE**

DELIBERATION DU CONSEIL  
SEANCE DU 13 mars 2009

N° 2009/0172

**Commande publique et développement durable - Bilan d'agglomération 2008  
sur les clauses sociales - Information**

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Comme en 2007, la Communauté urbaine a établi un bilan annuel sur le dispositif des clauses sociales dans les marchés publics pour le territoire de l'agglomération.

Le rapport 2008, présenté ci-joint, comprend :

- un bilan de la démarche de la CUB et de ses propres chantiers
- un point global (quantitatif et qualitatif) pour tous les chantiers avec clauses sociales terminés et en cours sur le territoire de la CUB, mettant en avant une dynamique d'agglomération entre les maîtres d'ouvrages
- un retour d'expériences d'entreprises du BTP (enquêtes réalisées en 2008)
- un recensement d'actions (sensibilisation et information, pré-qualification et formation des publics...) mises en œuvre autour des clauses sociales

Ce document aura pour objectifs :

- de souligner des réflexions d'intérêt partagé, entre les donneurs d'ordre, les entreprises et organisations professionnelles, les acteurs de l'emploi et de l'insertion
- d'avancer des pistes d'évolutions et d'améliorations pour les années à venir

Il est proposé de diffuser ce rapport auprès de tous les acteurs qui peuvent être intéressés par la production de ces données :

- aux élus et techniciens de la CUB
- aux acteurs institutionnels impliqués : services de l'Etat (Préfecture, DDTEFP, DDE/ANRU), de la Région, du Département, des communes
- à tous les partenaires locaux emploi-insertion-formation
- aux fédérations professionnelles du BTP (CAPEB Gironde, FRB, FRTP, EGF)
- aux réseaux professionnels locaux (réseau ADEME/Région des acheteurs éco et socio-responsables) et nationaux (groupe de travail Achats de l'Association des Communautés Urbaines de France, réseau Alliance Villes Emploi, Réseau technique IDEAL...)

## Synthèse des résultats

---

### Bilan de la démarche de la CUB

La CUB a réalisé à ce jour près de 15 000 heures d'insertion, ayant bénéficié à 45 personnes ; 21 chantiers avec clauses sociales sont actuellement en cours sur le territoire communautaire. D'importantes opérations ont débuté (Pôle intermodal Saint-Jean, ZAC des Quais à Floirac) ou sont en phase de démarrage (restructuration de l'Hôtel de Communauté). Du point de vue des objectifs fixés, voici un bilan qualitatif :

- **Sécurisation juridique** : pas d'appel d'offres infructueux lié aux clauses sociales ; pas de pénalités appliquées
- **Accompagnement des entreprises** : taux d'exécution par les entreprises de 109 % en moyenne, sur les chantiers terminés de la CUB
- **Parcours des bénéficiaires, sorties positives vers l'emploi** : dans son mode de sélection des marchés, la CUB privilégie des marchés de plus de 1 M€, afin de dégager plus de 500 heures par chantier pour 1 personne ; dans la majorité des opérations, la CUB positionne 1 candidat pour une durée supérieure à 600 heures ; en 2008, le recours aux contrats qualifiants (contrat de professionnalisation via les GEIQ) a été nettement développé : c'est un mode d'exécution qui garantit le plus une sortie vers l'emploi durable
- **Coordination, animation partenariale** : mise en place d'un comité de suivi d'agglomération (6 PLIE de l'agglomération, services Emploi, GARIE, GEIQ, GIP GPV Hauts de Garonne) qui se réunit 2 fois par an ; réunions d'échanges régulières avec la Région et le Département ; démarche coordonnée vers les organisations professionnelles du BTP (première réunion le 15 janvier 2009)

### Une dynamique d'agglomération confirmée

- **Un dispositif bien maîtrisé, mais qui est encore à développer du point de vue du nombre d'heures d'insertion générées**

- Dans l'agglomération bordelaise, le bilan cumulé (tous maîtres d'ouvrages, depuis 2005) s'élève aujourd'hui à 122 000 heures d'insertion générées, faisant travailler 378 personnes (total de 71 000 heures en 2007). Une dynamique générale a bien été créée et entretenue à la fois par les opérations de renouvellement urbain et par une démarche volontariste des maîtres d'ouvrages.
- Ce bilan est positif du point de vue du taux d'exécution des clauses par les entreprises (taux moyen de 130% dans l'agglomération), ce qui montre que les engagements demandés aux entreprises sont pour le moment bien réalisables et que le public en insertion est toujours mobilisable. Un autre aspect positif est la maîtrise juridique (pas de contentieux à ce jour, pas d'infructuosité d'appels d'offres liée aux clauses sociales).
- Cependant, la comparaison avec d'autres agglomérations montre que le niveau d'engagement peut encore progresser (dans les agglomérations de Valenciennes, Nantes ou Lyon, le total cumulé des heures d'insertion est d'un rythme d'environ 100 000 heures par an) ; une montée en charge importante ne devra pourtant pas se faire au détriment de la qualité obtenue (qualité de l'accompagnement fourni aux entreprises, qualité du suivi des candidats), notamment en période de crise difficile pour les entreprises du BTP.

- **Des résultats à conforter et à améliorer, en termes de profils, parcours et devenir des**

## bénéficiaires

### - Profils : priorité aux femmes et aux travailleurs handicapés

Les publics ciblés par les clauses sociales (habitants des ZUS, chômeurs de longue durée, allocataires de minima sociaux, jeunes sans qualifications) sont bien les premiers bénéficiaires dans notre agglomération : 95% sont très faiblement qualifiés (niveau V-VI), 25% sont bénéficiaires du RMI et environ 20% sont suivis par un PLIE. Toutefois des actions particulières doivent être amplifiées pour favoriser l'accès des femmes et des travailleurs handicapés, bénéficiant pas ou très peu de ce dispositif actuellement. Une piste explorée aujourd'hui par les maîtres d'ouvrages est d'appliquer des clauses sociales dans des marchés de service.

Par ailleurs, des réflexions pourront être engagées avec les acteurs de l'insertion sur la mise en place d'actions de découverte des métiers du bâtiment pour les femmes et sur un meilleur recours à l'article 15 du code des marchés publics pour favoriser le recrutement des travailleurs handicapés.

### - Parcours : des efforts pour limiter les risques de rupture

Afin de limiter les risques de rupture de contrats (taux de rupture moyen de 10%) et d'augmenter les chances de sorties positives vers l'emploi durable, les facteurs clés sont : l'allongement des durées de travail par les bénéficiaires qui permet la création d'un véritable parcours et une bonne intégration dans l'entreprise ; la qualité de l'accompagnement des entreprises et du candidat tout au long du chantier ; la duplication d'actions de pré-qualification préalablement au chantier comme cela a été mis en place par les PLIE.

La CUB continuera à privilégier les marchés de plus d'un million d'euros, sans exclure les marchés inférieurs qui pourront être analysés au cas par cas avec les professionnels de l'insertion.

### - Devenir des bénéficiaires : un tiers des personnes débouche sur un emploi stable 6 à 12 mois après les chantiers

Malgré les obstacles statistiques (hétérogénéité des sources dans l'agglomération, perte de contact avec les bénéficiaires), une tendance générale se dégage sur notre territoire : à l'issue des chantiers et 6 mois après, environ un tiers des candidats occupe un emploi stable, de droit commun ; un autre tiers est toujours dans un parcours d'insertion (emploi insertion) ; environ 15% sont en recherche d'emploi et 3% en formation. Un enjeu dans l'agglomération est d'améliorer ce suivi des bénéficiaires dans le temps.

#### • Des actions d'informations et d'accompagnement des entreprises à renforcer

A l'issue d'une enquête réalisée par la CUB auprès d'entreprises du BTP via les fédérations (FFB Gironde et FRTP Aquitaine) en octobre 2008, il est indiqué que :

- les clauses sociales ont été intégrées par les entreprises comme une obligation parmi d'autres ; pour un tiers des entreprises, il s'agit même d'une opportunité de recrutement
- les entreprises se tournent le plus vers la solution de mise à disposition de personnel (interim d'insertion, associations intermédiaires, GEIQ) à 60 ou 70%
- les entreprises de travaux publics se disent bien accompagnées pour la réalisation des clauses (à 78%) alors que celles du bâtiment se déclarent peu accompagnées (à 50% seulement)
- les entreprises demandent à ce que les candidats arrivent avec plus de pré-requis (ponctualité, sécurité, gestes de base)
- enfin, elles sont demandeuses de plus d'informations sur les clauses sociales (à 70%)

## Propositions d'évolutions et d'améliorations

---

### 1/ Générer plus d'heures d'insertion, tout en gardant la maîtrise du dispositif

- **Il est proposé que la CUB contribue à soutenir la dynamique des clauses, en développant encore davantage les clauses sociales de façon volontariste**, sur des marchés hors opérations ANRU. Le choix des nouveaux marchés sélectionnés devra se faire au regard des métiers intéressants pour les clauses sociales notamment pour bénéficier aux publics féminins. Il sera également possible de coupler, de plus en plus, les clauses sociales et environnementales sur une même opération (exemple en 2009 sur une opération à Saint-Médard-en-Jalles).

- Le volume d'heures généré doit cependant rester réaliste, être bien calibré (prise en compte des engagements de la Région, du Conseil Général de la Gironde et des autres maîtres d'ouvrages) pour ne pas perdre en maîtrise et en qualité. Aujourd'hui, le taux d'exécution des clauses par les entreprises est d'un bon niveau (130%), mais la conjoncture économique difficile peut fragiliser ce résultat si l'on augmente trop les volumes d'insertion.

## **2/ Innover avec les marchés de service**

- **La CUB pourrait innover en couplant l'application des articles 14 et 53 sur un futur marché de service.** Cette procédure nouvelle nous est recommandée par Patrick Loquet, juriste spécialiste en France des clauses sociales. Un critère insertion de 20% est intégré dans les critères de choix (une grille d'indicateurs a été élaborée et testée) ; les entreprises ne sont donc pas jugées uniquement sur leurs performances sociales. Les avantages seraient doubles : cela amène l'entreprise à prendre contact en amont, avant l'attribution, avec la CUB pour construire une solution d'insertion : l'entreprise est actrice de la démarche ; cela permet également d'ouvrir l'entreprise à des modes d'exécution peu utilisés habituellement, par exemple le recours à la sous-traitance. La ville de Lyon décide d'expérimenter le couplage de l'article 14 et 53 sur un marché de bâtiment, sous la forte impulsion du Maire. Ce type de procédure est jugée sûre juridiquement pour les marchés de service, en revanche plus risqué pour des marchés de bâtiment.

## **3/ Renforcer les partenariats avec les acteurs emploi-insertion**

**En 2009, la CUB pourra s'impliquer davantage aux côtés des partenaires mobilisés sur la gestion des clauses sociales :**

- Participation du Département Achat de la CUB à l'action de formation du GARIE pour toutes les structures d'insertion par l'activité économique (informations sur l'accès aux marchés publics, apprentissage des savoirs et savoir-faire pour répondre aux appels d'offres...)
- Projets en commun avec les PLIE (mutualisation entre les 6 PLIE de la CUB, développement des actions autour des clauses sociales : visites de chantier, réunions avec les entreprises, actions de pré-qualification..., uniformisation des outils de suivi des candidats)

## **4/ Mieux répondre aux demandes des entreprises**

A la suite de l'enquête réalisée auprès des entreprises, **la CUB prendra en considération les demandes formulées :**

- Mieux accompagner en priorité les entreprises du bâtiment, qui identifient peu à ce jour les structures d'accompagnement
- Positionner des candidats qui possèdent plus de pré-requis (savoirs de base, sécurité)

- Fournir aux entreprises plus d'informations sur les clauses sociales (outils à créer en 2009)

De plus, **la CUB a joué un rôle moteur dans la mise en place d'un groupe de travail** réunissant Région, Département, CUB, services de l'Etat (DDTEFP, DDE), acteurs de l'insertion (GARIE, URPA, GEIQ) et fédérations professionnelles du BTP (CAPEB Gironde, FRB, FFB Gironde, FRTP Aquitaine, EGF) : une première réunion s'est tenue le 15 janvier 2009 et le comité a décidé de se réunir 3 fois par an pour évoquer des points spécifiques liés aux clauses sociales (questions de pré-qualification et de formation, accès à la commande publique, lien entre clauses sociales et environnementales).

## **5/ Valoriser les actions et les réalisations pour faire vivre la dynamique**

**- Il est proposé que la CUB organise en 2009 une action de valorisation de ce bilan pour l'agglomération, sur une opération marquante et exemplaire :**

l'opération du Pôle intermodal Saint-Jean s'y préterait étant donné l'engagement très important des entreprises (FAYAT, GTM, CARI, EIFFAGE) et l'innovation qui a eu lieu (action de pré-qualification des candidats, montée par les PLIE) qui a montré son efficacité et qui a mobilisé les entreprises.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées communication.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 mars 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
6 AVRIL 2009

PUBLIÉ LE : 7 AVRIL 2009

M. FRANCK MAURRAS